

# LES NOUVELLES DE VOTRE COURTIER

TRIMESTRE 2 - 2010 - Trimestriel. Bureau de dépôt: Namur - X



## LOSANGE-D'HOND' SPRL

Rue Baron de Castro, 77  
B-1040 Bruxelles  
tél 02 6754300  
fax 02 6753423

Bureau ouvert du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 16h30.  
Le vendredi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 16h00

E.mail:  
losange.dhondt@portima.be  
Courtier agréé  
C.B.F.A. N°24377 A-cB  
Site: www.losange-dhondt.be  
N.N. : 0420.213.995

L'équipe se compose de:

- . Isabelle RUFFLART
- . Nathalie MATAS
- . Patrick BROUWERS
- . Bruno D'HOND' T

Toute notre équipe se tient à votre disposition  
pour vous proposer les meilleures solutions en  
matières d'assurances et de services financiers.

Membre de la fédération des professionnels  
de l'assurance de Belgique.



### Voyage annulé pour cause d'éruption

La nature reste plus puissante que l'homme. Il suffit qu'un volcan se mette en éruption à des milliers de kilomètres, pour que des milliers d'avions se retrouvent cloués au sol. Quels sont les recours des passagers? Tout dépend du contexte. Une directive européenne impose aux compagnies européennes de fournir des repas, boissons et hébergement aux passagers en attente. Elles doivent aussi accorder le remboursement intégral du billet, sous 7 jours, ou accepter le report du vol dans les 30 jours. Ce report ne s'applique qu'à une destination identique, sauf si la compagnie accepte un compromis. Si le billet porte sur un vol A/R, la compagnie n'est pas obligée de modifier la date de retour, mais elle peut faire preuve de flexibilité. Les autres frais de voyage ne sont pas remboursés. C'est notamment le cas des frais de réservation d'hôtel, où il faut compter sur le bon vouloir de l'hôtelier. Certaines compagnies ont appliqué ces règles sans sourciller, tandis que d'autres se sont montrées moins coopérantes (manque d'informations, difficultés administratives, pas d'assistance, remboursement tardif, ...). La directive européenne

ne s'applique en aucun cas aux compagnies situées en dehors de l'Union Européenne, et le passager perdra son billet, sauf geste commercial du transporteur. La directive européenne ne s'applique pas non plus à un package incluant le vol et le séjour, comme c'est le cas de la plupart des vacanciers. Le tour opérateur et l'agent de voyage sont dispensés d'intervention, pour cause de force majeure, mais certains ont décidé de venir malgré tout en aide à leurs clients. Aucun espoir du côté de l'assurance annulation, puisque ce type de risque n'est pas couvert. L'assurance annulation (ponctuelle ou annuelle) reste un excellent moyen d'être remboursé dans un grand nombre de cas (accident, maladie, décès d'un proche, sinistre au véhicule ou au logement, licenciement, examen de rattrapage, ...). Le risque de répétition de situations exceptionnelles incite les compagnies d'assurance à envisager de nouveaux types de couverture, mais il faudra attendre plusieurs mois avant de les voir apparaître sur le marché. Dans l'attente, il ne reste qu'à croiser les doigts pour qu'un nuage de cendres ne vienne pas perturber vos déplacements professionnels ou vos vacances.

**Bruno D'Hondt**



# Une protection incontournable

FRAIS DE SANTÉ



**L'assurance hospitalisation n'est pas une assurance obligatoire, mais devient incontournable.**

## Dérèglements budgétaires

Chaque année, nous gagnons 3 mois d'espérance de vie. Cette longévité accrue a aussi un prix. Le coût des soins de santé est passé de 23 milliards d'euros en 2001 à 35 milliards en 2008, soit une progression de 50%! La sécurité sociale

est confrontée à une réduction de ses revenus (moins de cotisations, suite à une activité économique insuffisante) et une forte hausse de ses dépenses (frais médicaux croissants, plus de retraités et de chômeurs,...). Les autorités tentent d'atténuer le déficit par des contrôles renforcés des prestations médicales, la réduction ou suppression de remboursements, ... Les mesures d'austérité qui s'annoncent dans tous les pays européens, ne vont certainement pas rendre la sécurité sociale plus généreuse, bien au contraire.

## Couvrir le risque

Nul n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie nécessitant une hospitalisation. Pour peu que celle-ci se prolonge ou nécessite des traitements coûteux, la note à payer devient rapidement insup-

portable. Savez-vous que le traitement d'un cancer du colon coûte en moyenne 5.000 euros / mois au patient? Pensez aussi, qu'en cas d'arrêt de travail, vos revenus de remplacement sont inférieurs à vos revenus habituels. L'assurance hospitalisation, qui couvre l'écart entre la facture hospitalière et les remboursements de la mutuelle, est LA parade.

## Il est temps d'y penser

8 Belges sur 10 disposent déjà de cette protection. Vous n'en faites pas encore partie? Pensez-y rapidement et n'attendez pas de prendre de l'âge ou de souffrir d'une affection, ce qui impliquerait des primes plus élevées ou des refus de couverture. Ne signez rien avant de me consulter, pour une information complète, objective et gratuite.

# Comparez avant d'acheter

MÉDICAL

**Toutes les assurances hospitalisation se valent-elles? Apprenez à lire entre les lignes.**

## Trois types de contrats

Si vous êtes couvert par une couverture collective, vous êtes tenu par les conditions négociées entre la compagnie d'assurance et votre employeur. En cas de changement d'employeur, vous perdrez aussi votre couverture. La souscription d'un contrat individuel pourra alors être plus coûteuse ou plus difficile, selon votre âge et état de santé. Certains contrats collectifs permettent

le maintien de la couverture, à titre individuel. Il est évident qu'il faudra alors comparer la couverture et son coût par rapport au marché. Si vous n'êtes pas couvert par votre employeur, vous avez le choix entre une complémentaire de votre mutuelle ou un contrat individuel chez un assureur hospitalisation.

## Des pommes et des poires

De manière générale, les contrats d'assurance hospitalisation prévoient une couverture très large et des remboursements illimités, alors que les complémentaires des mutuelles se montrent plus restrictives et établissent des pla-

fonds de remboursement dans de nombreuses situations. De plus, les complémentaires des mutuelles ne sont pas des "assurances" et échappent dès lors à différentes contraintes légales, protégeant les intérêts de l'assuré. On compare donc des pommes avec des poires, et il est logique que les tarifs reflètent ces différences.

## Prenez conseil

Ce domaine est très technique et les pièges sont multiples. Ne signez rien les yeux fermés et ne vous laissez pas séduire par de belles promesses ou des tarifs enchanteurs.

# Pourquoi les primes augmentent?

HOSPI

**Les primes des assurances hospitalisation connaissent des hausses régulières. Pourquoi?**

## Explosion des frais

Le taux moyen de croissance des frais de santé est de 6,2% / an (période 2001-2008). La sécurité sociale rabote sans cesse ses remboursements. Ce sont le patient ou sa compagnie d'assurance qui paie ce qui n'est pas / plus pris en charge par la mutuelle.

## Boom des tarifs hospitaliers

Les assurances hospitalisation donnent généralement droit à une chambre individuelle. Le prix de ces chambres est en moyenne 5 x plus élevé que les chambres à deux lits. Sans compter que, entre 2002 et 2007, le prix des chambres individuelles a augmenté de 31% (par rapport à 5% pour les chambres à deux lits). De plus, l'occupation d'une chambre individuelle entraîne des suppléments d'honoraires très importants, et est en forte croissance (x2 en 10 ans).

## Hausses inévitables

Les assureurs hospitalisation doivent non seulement faire face à une forte croissance des remboursements, mais ont aussi l'obligation de constituer des réserves pour couvrir les dépenses futures, qui ne cesseront de croître. La hausse des primes est dès lors inévitable, tout en restant modeste (+4,5%/an en moyenne entre 2001 et 2009). L'assuré n'est jamais heureux de payer plus, mais ces hausses ne sont que le reflet d'une sécurité sociale en décrochage.

# Perte d'exploitation

ENTREPRISES

**Six entreprises sur dix tombent en faillite dans les 5 ans qui suivent un sinistre à leur bâtiment ou équipements. L'assurance perte d'exploitation permet d'échapper à cette malédiction.**

## Les suites d'un sinistre

La remise en état des locaux et de leur contenu sera prise en charge par l'assurance incendie. Dans l'attente, l'entreprise est toutefois partiellement ou totalement bloquée. Durant cette période, elle devra continuer à faire face à des dépenses incontournables (crédits, leasing, salaires, impôts, assurances,...), tout en ayant des capacités de production et des revenus

réduits ou nuls. Après réparations, la relance de l'activité s'annonce difficile, notamment suite aux pertes probables de personnel et de clientèle, aux difficultés de remotivation,...

## L'assurance de rebondir

L'assurance perte d'exploitation couvre les risques commerciaux (atteintes à l'image de marque, perte de clients, de concession, de licences,...), les risques financiers (problèmes de liquidité et de solvabilité, perte de rentabilité,...), et les risques sociaux (impossibilité de mettre les employés en chômage technique, nécessité de garder en service les ouvriers expérimentés afin d'éviter qu'ils ne partent à la concurrence, démotivation du personnel qui ne croit

plus en l'avenir de l'entreprise,...). En souscrivant une assurance perte d'exploitation, l'entreprise se protège de ces risques et se donne les moyens de rebondir.

## Flexibilité

L'assurance perte d'exploitation permet une grande flexibilité au niveau de la durée et du type d'indemnisation: maintien du résultat d'exploitation, indemnisation journalière forfaitaire, indemnisation des frais supplémentaires et / ou exceptionnels tels que la location de locaux et équipements provisoires, le paiement d'heures supplémentaires,... Pour plus d'informations ou un audit gratuit de votre situation, contactez-moi.

# Sécurisez votre logement

SÉCURITÉ

**En 2009, plus de 50.000 cambriolages de logements ont été commis en Belgique, auxquels s'ajoutent plus de 20.000 dans des entreprises ou bâtiments publics.**

**Les home-jackings, où les agresseurs peuvent user de violence extrême, viennent compléter ce sinistre tableau.**

**Mettez-vous à l'abri des traumatismes qu'engendre toujours un cambriolage en sécurisant votre logement.**

## Comportement des voleurs

Les cambrioleurs de haut vol, capables de s'introduire n'importe où, sont très peu nombreux et ne s'intéressent qu'à des cibles spécifiques. La masse des voleurs sont des amateurs, plus ou moins expérimentés et agissant souvent en bandes, qui cherchent avant tout la facilité et les risques minimums. Si au bout de 3 minutes, ils ne sont pas parvenus à s'introduire dans le bâtiment, ils partent généralement à la recherche d'une cible plus facile. Des signes extérieurs de sécurisation (sirène de l'alarme, caméra,...) sont de puissants signaux dissuasifs. Des signes évidents d'absence (boîte aux lettres qui déborde, volets fermés la journée,...) agissent par contre comme des aimants.



## Comment faire ?

Une prévention efficace combine différents axes d'action. Ne facilitez jamais la tâche des cambrioleurs: porte ou fenêtre ouverte, échelle rangée à l'extérieur,... Multipliez les difficultés à pénétrer le bâtiment par de la sécurité passive: clôtures, porte blindée, serrures de sécurité, renforcement des châssis ou quincaillerie et vitrages antieffraction,... Pensez aussi à la sécurité active: système d'alarme avec ou sans liaison avec une centrale d'alerte, caméras,... Les progrès tech-

niques offrent de plus en plus de facilités, tels que des alertes et / ou visualisation en direct par internet ou GSM. En cas d'absence, notamment pour les vacances, prenez des mesures spécifiques: simuler la présence (lumières le soir, volets ouverts le jour,...), avertir des voisins de confiance et / ou la police, prévoir l'enlèvement du courrier ou la poste restante,... Certaines zones de police ont un service prévention, qui peut compléter votre information, vous apporter des conseils pratiques ou organiser des rondes en votre absence.

## Un bon investissement

Étant donné la croissance du marché, ainsi que les progrès techniques, les prix de la sécurité passive et active sont de plus en plus compétitifs. Un cambriolage coûte cher en objets volés (surtout s'ils ont une valeur sentimentale, comme des bijoux) et en traumatismes, même en l'absence de violence. Les victimes d'un cambriolage vivent de longues périodes de mélancolie et de craintes de répétition. Comparez ces coûts à celui de votre sécurité et de votre tranquillité, et vous verrez qu'investir dans la sécurité est rentable... D'autant plus, que cet investissement peut avoir un impact sur votre prime d'assurance-volet et que les pouvoirs publics prévoient des réductions d'impôt.

# Le livret d'épargne remis en question

PLACEMENTS

**Les taux d'intérêt du carnet de dépôt sont au plancher. Les belles promesses temporaires sont quelquefois trompeuses. Que faire de votre épargne?**

## Faiblesse des taux

Votre rendement total est situé entre 1,5 et 2% (en moyenne, 1 à 2% de taux de base + prime de fidélité). Vous pourrez obtenir un rien de plus en gérant votre livret par internet ou en plaçant votre épargne auprès d'institutions financières commercialement agressives. Sachant que le taux d'inflation 2010 devrait être de  $\pm 2\%$  (voire plus, si l'euro poursuit sa chute ou si les prix du pétrole s'enflamment), votre épargne ne vous rapportera rien, ou risque même d'avoir un rendement réel négatif.

## Attention aux promesses

Des offres temporaires proposent de meilleurs taux que la moyenne du marché. Réfléchissez à deux fois avant de vous laisser séduire. Vérifiez notamment si ces

offres sont assorties d'un capital plancher ou plafond, quelle est la durée durant laquelle vous obtenez de meilleures conditions, quelles sont les conditions dans lesquelles la prime de fidélité est acquise, ... N'oubliez pas non plus qu'en retirant du capital de votre livret actif pour ouvrir un livret ailleurs, vous risquez de perdre votre prime de fidélité, partiellement ou totalement. Sachez aussi que si l'on vous propose un taux de base supérieur à 3% (basé sur le taux court actuel de la BCE, qui peut fluctuer), votre rendement sera soumis à un précompte de 15%.

## Comment réagir ?

Le livret d'épargne se justifie pour disposer d'argent immédiatement disponible. Dans les autres cas, des placements à meilleur potentiel de rendement sont envisageables, à des degrés variables de risques. Certains produits, tels que l'épargne-pension, permettent d'obtenir d'importantes déductions fiscales. L'immobilier est également attractif puisque les taux d'emprunt sont faibles

et que les prix ne sont pas encore repartis à la hausse. Si vous envisagez une rénovation de votre logement, le moment est propice: si votre bâtiment a plus de 5 ans, la TVA est réduite à 6%. À dater du 01-01-2011, le taux réduit ne sera applicable qu'aux bâtiments de plus de 15 ans. Puisque le taux d'inflation est supérieur ou égal au rendement de votre livret d'épargne, lancez les travaux sans tarder, quitte à emprunter une partie. Vous serez financièrement vainqueur, obtiendrez peut-être des subsides ou des déductions fiscales, donnerez une plus grande valeur à votre bien, et gagnerez en qualité de vie et confort. Pour les mêmes raisons, investir dans l'isolation, le chauffage ou la production d'énergie renouvelable est intéressant, tout en ayant un impact immédiat sur vos dépenses énergétiques. Investir dans la sécurisation de votre logement est aussi une piste à creuser (voir article en page 3). Vous souhaitez des informations plus précises ou une analyse de votre situation personnelle? Contactez-moi.

# Fin de la confidentialité

ARGENT

**Depuis plusieurs années, les instances européennes et les pays membres de l'UE tissent une toile serrée visant à bloquer les opérations de blanchiment et la fraude fiscale. De nouvelles échéances approchent.**

## Le passé récent

Depuis 2005, les États de l'UE échangent automatiquement des informations concernant les avoirs des non-résidents sur leur territoire. Certains paradis fiscaux (Anguilla, les îles Caïmans, ...) se sont vus fermement invités à participer à ces échanges. Trois pays (Luxembourg, Autriche et Belgique) ont opté pour un régime transitoire, bloquant l'échange d'informations mais effectuant un prélèvement à la source. L'hypothétique citoyen belge qui aurait encore des avoirs au Luxembourg ou en Autriche verrait ses revenus amputés de 35%, au lieu des 15% de précompte qu'il paierait en Belgique. Sans oublier que l'absence éventuelle de déclaration de ces revenus en Belgique est punissable.

## Fin des titres au porteur

Détenir des titres au porteur sous une forme matérielle était une pratique courante et appréciée de l'épargnant. Ces titres passaient facilement de main en main et échappaient souvent à la vigilance du fisc, notamment en cas de décès. Depuis le 01-01-2008, il n'est plus possible d'acquérir des titres au porteur en Belgique. Les titres nouvellement acquis doivent obligatoirement être nominatifs (le nom du détenteur est inscrit dans les registres de l'émetteur) ou dématérialisés (inscrits sur un compte titre auprès d'une institution financière). Par ailleurs, les titres au porteur encore en circulation doivent être rendus nominatifs ou être dématérialisés avant le 31-12-2013. Passé cette date, un éventuel distrait pourra encore convertir ses titres au porteur durant quelques années, au prix de formalités complexes et d'amendes fortement dissuasives.



## Fin du secret bancaire

De grandes manœuvres sont en cours pour mettre fin au secret bancaire en Europe, mais aussi dans plusieurs pays qui ont fait de la confidentialité une quasi-devise nationale (Suisse, Liechtenstein, Monaco, ...). Il y a bien sûr des résistances, mais qui apparaissent déjà comme des combats d'arrière-garde. Les pressions sont trop fortes et les déficits des États sont trop importants pour laisser échapper cette occasion de récupérer des impôts. Et la période de rigueur / austérité des finances publiques, qui est inévitable, ne fera que renforcer cette tendance.